Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 4 Juin 1902. No. 29

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la 11ème séance du Conseil de la Ville de Saint-Boniface, tenue lundi le 19 Mai 1902 étant un ajournement de la 9eme séance régulière.

Présents : Son Honneur le Maire Royal au fauteuil et MM. les conseillers Collin, Gauvin, Lavoie, Jean, Pelletier et Turenne.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé. Le Secrétaire-Trésorier soumet un état de caisse du 25 mars au 17 mai courant accusant un surtirage à la banque de $5950.52.

Présentés les comptes suivants : The "North-West Review" $3.00, C. Marcoux Evaluateur, $77.00, G. Arial, $2.50, David Versailles, destruction de loups, $4.00.

Le cons. Pelletier présente le sixième rapport du Comité de Santé et Licences en ces termes :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a pris en considération la pétition présentée au sujet du nombre des hôtels et de l'observation de la loi des licences, et il en est arrivé à la conclusion que vû qu'il est déjà à la connaissance de certains membres du Conseil qu'actuellement, il n'y a pas assez d'accommodation pour le logement des voyageurs dans les hôtels de la Ville, et vû l'accroissement probable de la population et du trafic de la Ville, il n'est pas opportun de diminuer le nombre des licences

"Votre Comité est heureux de pouvoir ajouter que depuis quelque temps la loi des licences a été strictement et vigoureusement observée par les hôteliers et que, sur le rapport du Chef de Police, les désordres ont diminué.

"Votre Comité a de plus l'honneur de recommander que le Chef de Police continue à faire observer la loi des licences."

Le cons. Turenne présente le 5ème rapport du Comité des Travaux Publics comme suit :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné les comptes suivants dont il recommande l'adoption et le paiement : R. C. McPhillips $39.00, Allaire et Bleau $3.63, Guilbault et Cie., $10.25, Couture Bros., $11.25.

"Il a aussi l'honneur de recommander :

"1o. Que les travaux suivants soient faits à même les fonds généraux :

"Remplir les bas-fonds rue du Collège près de la rue Aubert. Réparer avec vieux bois le trottoir rue Grandin entre l'Avenue Taché et la rue St. Joseph. Renouveler le culvert rue Taché dans le marais aussitôt que l'eau se sera retirée.

"2o. Que les travaux suivants soient faits comme améliorations locales à être payées par taxes spéciales suivant le règlement No. 164 savoir :

"Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté nord de la rue Masson depuis la ligne Ouest de l'Avenue Taché, jusqu'à l'extrémité Est de la dite rue Masson.

"Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté Ouest de la rue du Collège depuis la ligne sud de la rue Notre Dame, jusqu'à la ligne Sud de la rue La Vérandrye.

3o. Que la pétition de MM. Bibeau et Simonette n'ayant plus sa raison d'être vû qu'ils ont placé leur tente ailleurs, elle soit en conséquence filée.

"4o Qu'il est opportun et expédient d'acheter une machine pour travailler les rues *road leveller* et à cet effet d'autoriser le Président de ce Comité à faire les démarches préliminaires pour se procurer cet instrument, sujet à ratification."

Le cons. Gauvin présente le septième rapport du Comité des Finances dans les termes suivants :

"Votre Comité fait rapport qu'il a examiné les comptes suivants qu'il approuve recommandant qu'il soient payés savoir :

J. A. Prendergast $10.00, Delphis St. Germain $5.00, "North West Review" $2.50.

"Il recommande aussi qu'il soit répondu à Madame Monchaiin que le Conseil acceptera pour le lot 1088 R. C. M., la somme offerte de $100.00, plus les frais du Titre Torrens qui va émaner ces jours-ci s'élevant à $20.00, les frais de transport devant aussi être à sa charge ainsi que les taxes pour l'année entière de 1902.

"Qu'il soit offert $10.00 à M. N. H. Houde en règlement de sa réclamation en dommage sujet à l'approbation de MM. Cass et Couture, entrepreneurs.

"Que la demande de M. Henri Corbeil de louer le terrain de l'Exposition ne soit pas accordée vû que le locataire actuel a témoigné le désir de continuer à l'occuper".

Le cons. Lavoie présente le sixième rapport du Comité de Police et feu ainsi conçu :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport sur les divers sujets qui lui ont été referés :

1o Il recommande que le troisième rapport de la Cour de Police soit adopté comme étant exact en autant que le Greffier est concerné, mais que le chef de Police et le Magistrat de Police soient notifiés d'avoir à rembourser le premier, $1.90 et le second $2.00 pour honoraires par eux reçus dans certaines causes, tel que mentionné dans le dit rapport, vû que le règlement concernant la Cour de Police decrète que tous les honoraires de leurs offices respectifs reviendront à la Ville.

2o Il recommande aussi que les comptes suivants soient acceptés et payés, savoir : N. H. Houde $0.50 N. Vallée $3.00 Lig. Gagné pour pension du nommé J. P. Mullin et son transport au Portage la Prairie $35.00 Le même pour repas aux prisonniers $7.40

3o Votre Comité recommande de plus qu'une somme de dix piastres soit votée pour nettoyer et réparer le bureau du chef de Police qui dorénavant devra y transiger ses affaires.

Ces quatre rapports sont tour à tour adoptés sans discussion et sans amendements.

L'état de Caisse du Trésorier et le compte de David Versailles sont référés au Comité des finances.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Lavoie que le compte de la *North West Review* $3.00 soit accepté et payé et qu'un à compte de $50.00 soit payé sur celui de M. C. Marcoux $77.00 Agrée.

Proposé par le Cons. Pelletier secondé par le Cons. Jean que le compte de M. G. Arial $2.50 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Collin que le chef de Police soit autorisé à faire la dépense nécessaire pour réparer la couverture de l'Hôtel Ville. Agréé.

Le Cons. Gauvin introduit ensuite les règlements Nos 195. 196. 197 savoir :

Règlement No 195 pour établir une taxe spéciale pour rencontrer le coup d'un égout qui sera connu sous le d'égout de l'Avenue Provenche, et pour autoriser la création d'une dette de $6,946.00

Règlement No 196 pour établir une taxe spéciale pour rencontrer le coût d'un égout à être connu sous le nom d'égout Notre Dame et pour créer une dette de $6,562.00

Règlement No 197 pour établir une taxe spéciale et pour rencontrer le coût de l'égout de la rue Dumoulin No, 2 et pour créer une dette de $2,330.00 lesquels règlements subissent tour à tour leurs première et seconde lectures, sont ensuite étudiés et adoptés en Comité général, lus une troisième fois et passés.

Et la Séance est levée.

Grande Celebration

Du Vingt-Cinquième Anniversaire de la fondation des Paroisses de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Pie.

Sous ce titre, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Jean-Baptiste vient de publier la lettre suivante, qu'elle adresse à ses invités :

MONSIEUR—Nous avons l'honneur de vous annoncer que le premier juillet prochain, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Joseph et de Saint-Pie : ce sont les premières fondées, dans l'Ouest, par les Canadiens-Français.

Une excursion partira de Montréal pour Winnipeg le vingt-quatre juin, vers les neuf heures du matin : les billets sont bons pour soixante jours et coûtent vingt-huit dollars ($28.) aller et retour; pour plus amples informations, au sujet de cette excursion, on peut s'adresser au Révérend Père Blais, dont le bureau se trouve au numéro 49, rue de la Cathédrale, Montréal, et qui lui-même accompagnera nos distingués visiteurs.

Une autre excursion partira de Winnipeg pour Saint-Jean-Baptiste, le premier juillet vers les sept heures du matin ; le prix du passage, aller et retour, est de un dollar et vingt-cinq cents ($1 25). Le train reviendra dans la soirée.

Les Canadiens de la Province de Québec, de l'Ouest et du Manitoba sont cordialement invités à assister à cette fête et leur présence au milieu de nous serait un grand encouragement pour nous tous Canadiens-Français du Manitoba, et surtout pour ceux qui, par leur énergique persévérance, ont contribué à coloniser de nos compatriotes notre Province et l'Ouest Canadien; ce serait honorer la mémoire de l'illustre Mgr Taché et seconder les efforts constants de notre vaillant archevêque Mgr Langevin.

Votre tout dévoué,

P. P. RENAUD, Medecin
Secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste.
Saint-Jean-Baptiste 6 mai 1902.

Correspondance

St. Louis de Langevin 27 mai 1902.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Aujourd'hui, à Batoche, M. Chs. Fisher a été déclaré élu par 65 voix de majorité sur son concurrent M. J.-B. Boucher. Le fait saillant dans cette élection, ça été la condamnation unanime par les électeurs de la politique anti-catholique et anti-française du gouvernement Haultain; car M. Fisher, candidat de ce gouvernement, a été obligé de le désavouer dans toutes les assemblées publiques, et il ne voulait pas qu'on l'appelât candidat du gouvernement. Mais la plupart des électeurs ne l'ont pas cru : c'est ce qui explique sa petite majorité, majorité qui ne se compose presqu'exclusivement que de galiciens qui se sont fait naturaliser par son entremise, et de ces électeurs flottants que la moindre faveur attire et favorise.

M. Boucher se présentait carrément comme oppositioniste, et s'il eût eu plus d'expérience et plus de moyens pécuniaires, il aurait certainement été élu. Preuve que le gouvernement Haultain est foncièrement honni dans le district de Batoche, du moins par les gens sérieux et patriotes qui veulent étudier ses actes, et surtout qui en ont subi les désastreux effets. Dans toutes les assemblées l'abolition des écoles catholiques et de la langue française a été le thème des orateurs de l'opposition. Oui, ce gouvernement fanatique ne peut pas seulement nous donner un inspecteur d'écoles catholique dans toute l'étendue de ce grand pays du Nord Ouest, et pas une seule notice—ne parlons pas des lois—une simple notice qu'on affiche de sa part dans les places publiques n'est écrite en français et cela dans des centres exclusivement français, où pas deux personnes seulement comprennent l'anglais, comme à Domrémy, par exemple.

On parle de contester cette élection, car des manœuvres frauduleuses et des actes de corruption trop flagrants ont été commis.

P. S.—Je crains que cette lettre ne vous parvienne que bien tard, car nos communications avec Prince Albert et Duck Lake sont complètement interrompues par la crue subite de la Saskatchewan (du sud). Aucun des vieux habitants n'a encore vu une hauteur d'eau pareille. A St. Louis le câble est rompu et le bac avec le petit esquif sont emportés par le courant, qui est d'une force effrayante.

A Batoche, quoique le câble et le bac soient encore indemnes, la traverse est arrêtée depuis cinq jours. Les petits bateaux même n'osent s'aventurer.

L. S.

Au Directeur du MANITOBA, Saint-Boniface.

Societe Saint-Jean-Baptiste

Il y a eu nombreuse et importante réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, dimanche dernier à l'hotel-de-ville. On y a décidé de célébrer notre fête nationale le 24 juin par une messe solennelle dans la matinée, et un concert-promenade le soir. Nous croyons que ce concert promenade se fera dans le parterre de l'Archevêché, où souvent déjà dans le passé nous avons été conviés.

Une invitation a été envoyée à la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg de se joindre à nous pour la circonstance.

Le programme est à dessein peu chargé, la grande célébration nationale ayant lieu le 1er juillet à Saint-Jean-Baptiste.

La fanfare "La Citoyenne" donnera cependant un piquenique dans l'après-midi.

Ville de Saint-Boniface

CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, en ce qui regarde chacun de ces travaux, par la réception d'une pétition tel que ci-après mentionné.

La Ville émettra des débentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût respectif des dits travaux, ou de ceux d'entre eux qui seront faits, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front sur le côté des rues lequel seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre les dites débentures en sept années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires, dans chaque cas respectif ci-après mentionné, représentant au moins les 3 cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci après nommées des dites rues qui doivent bénéficier de tels travaux respectivement), ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux ou aucun d'eux comme susdit et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci dessus.

Les travaux locaux, et les rues et parties de rues sur lesquelles on se propose de les faires sont les suivants.

1o—Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur, sur le côté ouest de l'Avenue Taché, depuis la ligne nord de la rue Dumoulin jusqu'à la ligne nord de la rue LaVérandrye. Coût approximatif $230.00.

2o Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté nord de la rue Masson depuis la ligne ouest de l'avenue Taché jusqu'à l'extrémité est de la rue Masson. Coût approximatif $385.

3o Un trottoir en madrier de pin de quatre pieds de largeur sur le côté ouest de la rue du Collège depuis la ligne sud de la rue Notre-Dame jusqu'à la ligne sud de la rue LaVérandrye. Coût approximatif $115.00

Par Ordre,

THEO. BERTRAND,
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 21 mai 1902

Le Manitoba.

Mercredi, 4 Juin 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne................12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'Etranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

MGR GRANDIN

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs que Mgr Grandin est mort hier à Saint-Albert.

Mgr Vital Justin Grandin naquit le 8 janvier 1829, à Saint-Pierre-la-Cour, diocèse de Laval, France.

Il fut ordonné prêtre en France en 1854 et vint au Canada la même année. Nommé, le 10 décembre 1857, évêque de Satala *in partibus* et coadjuteur de Saint-Boniface, il fut sacré sous ce titre le 30 novembre 1859, par Mgr Mazenod, dans l'église de Saint-Martin, à Marseille, France. Il fut transféré au diocèse de Saint-Albert le 22 septembre 1871, lors de l'érection de ce diocèse.

Toute la vie de Mgr Grandin a été celle d'un missionnaire plein de suavité, de zèle et de dévouement. Aimant Dieu et son pays d'adoption, il travailla jusqu'au dernier moment pour l'un et pour l'autre.

LA PAIX

Nous enrégistrons avec bonheur les nouvelles de paix qui, dimanche dernier, nous venaient d'Afrique.

Après avoir héroïquement combattu pour leur cause, les Boërs, par l'intermédiaire de leurs principaux chefs militaires et civils réunis pour délibérer sur leur sort, se sont décidés à rendre définitivement les armes. Ils ont signé un traité qui les fait sujets anglais et rend la paix à l'empire, étonné de tant de résistance de la part d'un ennemi qu'il croyait mettre en déroute au premier coup de feu.

Cette guerre et cette paix ont fait éclater des sympathies et des antipathies qui seront longuement discutées dans l'histoire, comme elles l'ont été durant cette sanglante campagne. Mais, pour le moment, nous devons nous réjouir de la cessation des hostilités. Nous devons rendre des actions de grâces à la divine Providence d'avoir enfin amené le rétablissement de la paix, dont l'Angleterre profitera pour la consolidation de l'Empire, la réorganisation de son armée et la réparation des désastres accumulés sur la scène du combat. Nous formons aussi des voeux pour que les Boërs eux-mêmes acceptent avec grandeur d'âme et de bon coeur le sort qui leur est échu. Leur vaillance leur a gagné l'admiration du monde, y comprise celle de leurs vainqueurs. Qu'ils emploient maintenant leurs qualités d'endurance et la loyauté de leur caractère à faire surgir de leur pays dévasté la prospérité d'autrefois et de leurs coeurs endoloris les sentiments chrétiens qui réconcilient les ennemis et replacent vainqueurs et vaincus au sein d'une égale liberté. Sa Majesté le roi, dont le couronnement sera célébré au milieu d'une allégresse rendue plus vive encore par cette paix, ne manquera point, espérons-le, de donner à ses nouveaux sujets des preuves de sa sollicitude en leur accordant, avec toute la largesse compatible avec la sécurité de l'empire, les privilèges qui découlent de l'application des institutions britanniques.

Les Elections d'Ontario

Nominalement, le gouvernement d'Ontario revient des élections avec une majorité. Virtuellement, il a été battu. N'avoir qu'une majorité de trois ou 4 voix, y comprises celles des ministres eux-mêmes, dans une chambre de quatre-vingt-dix-huit députés, ce n'est point posséder le contrôle de la législature, tel que le demande le jeu des institutions britanniques. Avec un aussi faible appoint, un gouvernement est à la merci de l'imprévu. Qu'une couple de ses partisans, par suite de la maladie ou d'un caprice, manquent à l'appel au moment du vote, le voici plongé dans l'impuissance, et peut-être culbuté. Dans ces cas là, c'est ordinairement l'intrigue ou la corruption qui se substituent à la légitimité dans la manoeuvre parlementaire.

En Angleterre aucun ministère ne voudrait garder le pouvoir dans ces conditions-là. Il en était de même au Canada autrefois. Pour en revenir aux saines traditions constitutionnelles, M. Ross devrait, à brève échéance, remettre au gouverneur son mandat de premier ministre. Car, il ne peut pas prétendre qu'il possède le contrôle effectif de la chambre récemment sortie du suffrage populaire.

Il y a ici une question d'honneur que les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne ont toujours mis au dessus de la soif du pouvoir. Nous allons voir si M. Ross saura les imiter.

Ne manquez pas de vous procurer la sorte que vous avez toujours eue. A cause de la grande popularité du "The D. & L." Menthol Plaster, des fabricants sans scrupule cherchant à en vendre un semblable. Pour le rhumatisme, la névralgie, etc., il n'y a rien de meilleur. Fait seulement par Davis & Lawrence Co., Ltd. 4

Notes Politiques

Le *Temps*, du 26 mai dernier, repercutant les paroles de M. Belcourt, le député d'Ottawa, prête à celui-ci les assertions suivantes :

"Dans l'Ontario, *comme dans tout le Canada*, le parti libéral est le parti de la liberté pour tous, du respect des droits et privilèges des minorités catholique et française. C'est le parti naturellement opposé à toute autocratie et oppression. C'est le parti des libertés nationales et religieuses, en un mot c'est le parti des classes populaires contre les classes riches, c'est le parti des faibles contre les forts, c'est le parti des droits égaux pour tous et justice pour les minorités contre les majorités."

Le *Temps* aurait dû rendre à M. Belcourt le service de ne point rapporter ses paroles. Car, ou l'honnêteté de M. Belcourt, ou son intelligence, devra souffrir d'un tel discours. Quand on se rappelle avec quelle brutalité le gouvernement libéral de M. Greenway a *méprisé les droits et privilèges* de la minorité catholique et française du Manitoba; quand est vivant encore le souvenir de la lâcheté dont le groupe libéral d'Ottawa a donné l'exemple chaque fois qu'il s'est agi de rendre justice à cette même minorité, il faut plus que du cynisme pour émettre les mensongères propositions que rapporte notre confrère; il faut que le sens moral de son député soit douloureusement oblitéré.

***

L'autre jour, à Paris, figurait parmi les jurés un citoyen qui s'était autrefois assis au banc des prévenus; c'est le sculpteur Jean Baffier. Il avait été poursuivi pour tentative d'homicide perpétrée sur la personne de M. Germain Casse, député.

Quand le magistrat interrogea le prévenu, celui-ci répondit :

—Je voulais faire expier à M. Germain Casse ses variations politiques!

—Si l'on traitait tous les députés qui se trouvent dans ce cas, répondit le magistrat, ce serait une hécatombe.

—Tant mieux! répliqua le fougueux statuaire: si l'on supprimait les représentants du peuple infidèles à leurs promesses, ce serait tout profit pour les électeurs!

Si ce moyen, aussi radical que sommaire, de punir les hommes publics qui violent leurs engagement, eut été mis en pratique au Canada depuis quelques années, le mot du magistrat se serait réalisé: c'eût été une hécatombe!

***

On annonçait ces jours derniers que le siège de l'hon. M. Masson, au sénat, allait devenir vacant.— La nouvelle n'est que trop vraie. Prématurément terrassé par la maladie, l'hon. sénateur n'a pu faire acte de présence au cours des deux dernières sessions. De ce fait, son siège devient vacant.

Nous regrettons vivement de voir disparaître de la scène politique cet homme d'honneur, qui était l'une des belles figures de notre monde parlementaire.

POUR LES DYSPEPTIQUES

La Dyspepsie est une des grandes misères de la vie humaine; les Pilules de Longue Vie employées suivant le traitement guériront rapidement cette maladie. Echantillon envoyé gratis sur réception de 2 cts. CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

L'HON. M. LARIVIERE

L'hon. M. LaRivière est arrivé samedi d'Ottawa.

Le député de Provencher a fait une session très active et a pris une part importante aux débats de la Chambre. Nous avons récemment donné de lui un discours qui est une très exacte revue de la situation politique actuelle. M. LaRivière est arrivé accompagné de sa fille Melle LaRivière, qui a fait une promenade de plusieurs mois dans la province de Québec, Ontario et les Etats-Unis.

DOM BENOIT

L'illustre religieux est arrivé de France jeudi dernier, après y avoir passé plusieurs mois au repos. Dom Benoit revient au Manitoba en excellente santé; il s'est rendu à Notre-Dame de Lourdes vendredi, accompagné de trois Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception.

Le Pain Killer est très utile dans les Institutions Publiques. Il est sans égal dans tous les cas de maladies d'intestins. Il n'y a qu'un seul véritables Pain-Killer, celui de Perry Davis, 25c. et 50c.

Dans le Monde Religieux

Mgr l'Archevêque a conféré le sacrement de la prêtrise à M. l'abbé Kustorz dimanche matin à l'Académie Ste. Marie de Winnipeg. Mgr a prononcé au cours de la cérémonie une touchante allocution.

***

Les exercices du mois de Marie ont été suivis plus que jamais, cette année. Mgr l'Archevêque a prononcé samedi le sermon de clôture de ces exercices.

***

Il y a eu imposante procession dimanche dernier, jour de la Fête Dieu. Le reposoir avait été dressé à l'Hôpital de Saint-Boniface; il était on ne peut mieux réussi; la verdure, les fleurs, les lumières, les décorations étaient ravissantes. La procession a aussi prié à une station splendide faite à la grille d'entrée du parterre des RR. SS. de la Charité. Mgr l'Archevêque portait le Saint-Sacrement. Avaient charge du dais M. le juge Prud'homme, M. le maire C. H. Royal, M. V. Mager, président de la société St. Jean-Baptiste, M. Jos. Lecomte, M. le docteur Lambert, M. Frs Jean, M. Pierre Deschambault et M. le Sénateur Bernier.

On a récité le chapelet et chanté sur tout le parcours de la procession. Les fanfares de Saint-Boniface et de l'Ecole Industrielle ont fait une bonne musique.

La grand'messe a été chantée dimanche par M. le grand vicaire Dugas avec M. l'abbé Kustorz comme diacre et le R. M. Poitras comme sous-diacre. Mgr l'Archevêque avait comme prêtres assistants le R. P. Dandurand O.M.I., et le R. P. Dorais, O.M.I.

Chronique de la Province

SAINT-LEON

Il y a eu réunion de paroisse dimanche dans le but d'organiser une fête nationale de Saint-Jean-Baptiste. Le président et les syndics du comité ont été élus. Ce sont MM. Louis Beauchamp, présid. et Phil. Moreau, vice-présid. Fred. Lafrenière, E. X. Routhier et J. A. Lacerte, syndics.

La fête sera célébrée le 24 juin.

La paroisse de Saint-Léon, vieille de 23 ans, possède de magnifiques emplacements pour célébrer cette fête si chère aux Canadiens, bois ombragés, prairie, lac des plus agréables, rien ne manque. Aussi, peut-on annoncer une belle fête.

SAINTE-ANNE DES CHENES

Les travaux du couvent avancent rapidement sous l'habile direction de M. Damase Dion.

Selon toute apparence les paroissiens de Sainte-Anne pourront être fiers de leur couvent.

Un grand nombre d'entre eux ont apporté des voyages de pierre et de sable gratis. Voici les noms: Rév. L. R. Giroux, M. F. Hébert, A. Hébert, A. Pelland, A. Normandeau, P. Lacoste, A. Bélanger, O. Pelland, A. Girard, E. Cyr, Ed. Gauthier, H. Désautels, A. Désautels, Z. Magnan, T. Paré, J. B. Lalande, D. Lion, R. Magnan, D. Magnan, Ant. Duhamel, W. Morin, Ant. Vandalle, p. Ad. delorme, Oct. Mousseau, Al. Delorme, A. Dufort, R. Delorme, F. Duhamel, L. Dufresne, F. Nolin, J. Girard, S. Prairie, A. Desjarlais, E. Vandalle, E. DeMontigny, J. Ramsay, Ed. Désautels, M. Gagnier, A. Bernier, N. Blanchet, J. Lemire, N. Guilmais, A. Harrisson, J.B. Désautels.

Il y en a encore autant de promis pour la semaine prochaine.

UN CORRESPONDANT.

Aucun homme de bon sens ne s'attend à guérir un rhume négligé en un jour. Mais avec le temps et le Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen), vous viendrez à bout du rhume et vous préviendrez la consomption. La toux disparaîtra et les poumons seront sains comme un dollar neuf.

Conditions de Paix

Nous parlons ailleurs de la paix qui vient d'être conclue en Afrique-sud. L'Hon. A. J. Balfour a donné en ces termes, aux Communes Anglaises, les termes de la paix :

Les Burghers déposeront les armes et remettront aux Anglais tous leurs fusils, canons et munitions de guerre en leur possession ou sous leur contrôle.

Tous les prisonniers seront rapatriés.

On ne passera procès à aucun prisonnier, excepté à ceux qui ont violé les lois de la guerre.

Le hollandais sera enseigné dans les écoles, si on le désire; on s'en servira aussi dans les cours quand ce sera nécessaire.

On permettra des fusils pour protection, mais il faudra se faire autoriser.

L'occupation militaire cessera aussitôt que possible et sera remplacée par le gouvernent responsable.

On ne prélèvera aucune taxe au Transvaal pour défrayer le coût de la guerre.

Le gouvernement anglais donnera $15,000,000 de piastres pour le rétablissement des fermes boers.

Les rebelles pourront être jugés d'après le code de leurs colonies respectives. On n'infligera pas la peine de mort.

Pyny-Balsam guérit toutes les toux. Il calme et guérit promptement et certainement. Les ventes de Pyny-Balsam augmente chaque année. Fabriqué par les propriétaires de Perry Daivs Pain-Killer. 4

Au Palais de Justice

Lundi dernier, les pétitions demandant l'invalidation des élections de MM. LaRivière, député Provencher, Boyd, député de Macdonald, et Roche, député de Marquette, ont été mises hors de Cour, par ordre de l'hon. Juge Dubuc, pour péremption d'instance.— Aucuns frais n'ont été accordés aux pétitionnaires.

DECES

On a recommandé aux prières, dimanche, à la cathédrale, M. l'avocat Tranchemontagne, décédé à Montréal la semaine dernière. Le défunt était le beau-frère de Madame Lambert, épouse de M. le docteur Lambert, de Saint-Boniface.

Nous nous associons de tout cœur à ce deuil.

On parle du futur "théâtre nègre" de Chicago, où tous les artistes, comme on sait, doivent être des noirs. Et Cheminote:

—Je serai bien curieux de voir, sur ce théâtre-là, une représentation de la *Dame blanche!*

Les fetes de Jeanne d'Arc a Orleans

La ville d'Orléans vient de célébrer le 473e anniversaire de sa délivrance. Cette commémoration traditionnelle où se manifeste d'une façon si touchante et si remarquable par son unanimité même, la fidélité reconnaissante des Orléanais à la mémoire de leur libératrice, attire toujours beaucoup de monde dans la cité de Jeanne d'Arc. Les hôtels regorgent. Dans la foule accourue des points les plus divergents du territoire, le clergé n'est pas moins largement représenté que les années précédentes. On ne saurait faire vingt pas dans la rue sans rencontrer quelque ecclésiastique. Et le palais épiscopal est occupé entièrement par des prélats.

Cette année venait s'ajouter à l'attrait ordinaire des fêtes orléanistes celui du couronnement solennel, au nom du St-Père, de la statue de Notre-Dame-des-Miracles. Cette statue, ou plutôt l'antique "Vierge noire, "dont elle n'est malheureusement qu'un facsimilé, et devant laquelle Jeanne d'Arc avait coutume de faire ses dévotions, a une curieuse légende qu'il faut rappeler en peu de mots. Cette Vierge, d'origine orientale, se trouvait à Avenum, petite bourg voisin d'Orléans, lorsque les Normands firent le siège de ce bourg en l'an 895. Or, les assiégés avaient eu l'idée de

porter la Vierge noire sur les remparts, et l'un d'eux s'abritait derrière elle pour lancer ses trait contre les assaillants, lorsque l'ennemi la vit tout à coup plier le genou et y recevoir une flèche qui, sans ce mouvement, eût frappé l'archer orléanais que sa confiance dans la madone venait donc de sauver d'une mort certaine. Effrayé par ce prodige, l'ennemi prit la fuite, et depuis lors la Vierge Noire, surnommée Notre-Dame-des-Miracles, est à Orléans l'objet de la plus gande vénération.

Cette statue, qui était en bois, fut brûlée au seizième siècle par les Huguenots. Un artiste en sculpta une autre à la ressemblance de la Vierge noire miraculeuse, mais en pierre, pour qu'elle n'eût rien à redouter du feu. C'est celle-là qui vient d'être couronnée, en l'église St-Paul. La figure est peinte en noire. Les pierres du diadème ont été offertes par le cardinal Coullé, ancien évèque d'Orléans.

Quelques heures plus tard, à l'heure exacte où Jeanne d'Arc, en 1429, après avoir emporté d'assaut les tourelles, entrait blessée dans la ville qu'elle venait de délivrer, le maire d'Orléans, suivi de tout le conseil municipal, partait de l'hôtel de ville, et s'en allait, selon l'usage fidèlement observé de temps immémorial, remettre à l'évêque, entouré de son chapitre, l'étendard de l'héroïne, en présence des troupes formées en carré sur la place de la cathédrale. Cette partie du programme de la fête est invariable.

Des discours ont ensuite été prononcés, et on s'est rendu, processionnellement et dans l'ordre accoutumé, au fort des Tourelles, les troupes échelonnées tout le parcours, et l'harmonie des musiques militaires se mariant au bruit des cloches sonnant à toute volée.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les dernières pluies ont mis nos rues dans un état pitoyable.

—M. le docteur Larose est arrivé samedi à Saint-Boniface, de retour d'un voyage dans l'Ouest.

—Il est question d'établir une grosse manufacture de l'autre côté la rivière la Seine.

—M. le docteur Rocan, de Somerset, était était ici ces jours derniers, chez son père, M. Maxime Rocan.

—Un enfant âgé de 6 ans nommé Roy, s'est fait tuer accidentellement la semaine dernière à Elie, Manitoba.

—Le Conseil de Ville siègera lundi prochain en Cour de Revision, pour reviser le rôle de l'année 1902.

— MM Guilbault & Cie viennent de recevoir 2 chars de piquets de cèdres qu'ils vendront à des condisions très avantageuses.

—M. Félix Chénier, accompagné de Madame Chénier, doit partir demain pour Lachute P. Q. Il sera absent durant trois mois.

Un nommé Mueller a été condamné aux assises à la cour de police de Winnipeg vendredi dernier pour avoir assassiné sa femme il y a quelques mois à Winnipeg.

—MM Guilbault & Cie viennent de recevoir un assortiment complet de glacières et de portes à moustiques, qu'ils vendront à très bon marché.

—Les commissaires des licences ont décidé qu'a l'avenir il ne sera plus accordé de licence de Restaurant à Winnipeg; d'ici à deux mois, les propriétaires de restaurant seront obligés de convertir leur local en hôtel.

—M. Benjamin Nault, de Saint-Vital, est à l'Hôpital où il vient de subir une opération dangereuse. Cette opération, faite par M. le docteur Lambert, a mis le malade sur le beau chemin de la guérison.

—La brasserie "Edward L. Drewry" vient de lancer une gravure-réclame de grand intérêt. Cette gravure nous montre les deux fameux canotiers Towns et Gaudaur, se donnant la main après la fameuse course qui eut lieu au Portage-du-Rat, l'an dernier. On sait que Towns, venu d'Australie, battit Jake Gaudaur, lequel détenait le championnat du monde entier depuis de longues années. Nous remercions la maison Drewry pour l'envoi de intéressante gravure.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, que son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, a conformément au "Land Drainage Act" approuvé les travaux suivants: Le creusement d'un canal principal de Long Lake, paroisse de la Baie Saint-Paul, dans une direction sud-est vers Sayers Creek, dans la dite paroisse.

Aussi le creusement des canaux latéraux nécessaires à l'efficacité du canal principal, et de plus c'est l'intention du Département des Travaux Publics pour la province de Manitoba d'entreprendre les dits travaux, à un coût approximatif de huit-mille quatre cents ($8,400) piastres, comme amélioration locale, et d'évaluer et de prélever le dit coût de l'ouvrage à même les propriétés suivantes:

Description de la terre.	Nombre d'acres	Nombre d'acres approximatif devant bénéficier de l'ouvrage
Frac. N. ½ 27-12-3. W.	239	239
S. W. ¼ 34-12-3. W.	149	149
S. ½ 33-12-3. W.	44	44
E. ½ 4-13-3. W.	254	254
N.W. ¼ 4-13-3. W.	88	88
N. ½ 5-13-3. W.	51	51
N. ½ 6-13-3. W.	33	33
S. ½ 7-13-3. W.	319	319
S. ½ 8-13-3. W.	320	320
Frac. 12-13-4. W.	240	240
N. E. ¼ 1-13-4. W.	5	5
Lots de Rivière, paroisse de la Baie Saint-Paul.		
Lot 123	786	623
" 124	279	272
" 125	96	73
" 126	95	74
" 127	95	74
" 128	94	74
" 129	94	70
" 130	95	69
" 131	95	60
" 132	96	39
" 133	99	35
" 134	105	75
" 135	110	80
" 136	118	80
" 137	121	80
" 138	117	83
" 139	109	85
" 140	105	85
" 141	106	85
" 142	109	85
" 143	105	85
" 144	125	85
" 145	132	86
" 146	133	86
" 147	115	86
" 148	97	86
" 149	96	87
" 150	96	87
" 151	96	86
" 152	99	86
" 153	105	86
" 154	112	86
" 155	114	86
" 156	113	86
" 157	110	86
" 158	103	86
" 159	97	86
" 160	96	86
" 161	193	88
" 162	125	97
" 163	119	93
" 164	114	95
" 165	109	97
" 166	106	99
" 167	313	105
" 168	376	311
" 169	123	100
" 170	121	95
" 171	112	91
" 172	108	84
" 173	98	83
" 174	103	81
" 175	122	81
" 176	123	82
" 177	121	83
" 178	116	84
" 179	108	84
" 180	101	85
" 181	98	86
" 182	96	87
" 183	95	87
" 184	95	88
" 185	97	89
" 186	101	90
" 187	210	90
" 188	134	91
" 189	130	91

Cette quantité de terrain contenant à peu près huit mille quatre cents acres (8,400).

A moins qu'une majorité des propriétaires, représentant au moins la moitié en valeur, pétitionne en dedans d'un mois après cette publication, le soussignés, à l'encontre des dits travaux, les dits travaux seront exécutés.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de mai A. D. 1902

R. ROGERS

Ministre des Travaux Publics.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

A Propos d'Agriculture

La culture est le moyen et l'industrie laitiere le but.

Tout le monde est d'avis que l'industrie laitière est très importante au Manitoba, et le cultivateur doit avoir pour objectif d'envoyer le plus possible de lait riche à la beurrerie ou à la fromagerie.

Pour atteindre ce résultat de la façon la plus complète et la plus profitable, il devra observer strictement les recommandations suivantes :

1o. N'avoir dans son étable que des bonnes laitières, afin que les mauvaises ne mangent pas le bénéfice procuré par les autres ;

2o. Nourrir ses vaches toute l'année d'une façon copieuse et substantielle pour obtenir le maximum de rendement ;

3o. Donner à ses bêtes les meilleurs soins, afin que la sélection des laitières et la bonne alimentation qu'elles reçoivent produisent tous leurs effets ;

4o. Diriger sa culture de manière à alimenter dans les parfaites conditions précitées, le plus grand nombre de vaches.

La cultivateur procédant de cette manière, réalisera sur la même quantité de travail, le plus gros profit.

D'après un rapport qui vient d'être publié, il y avait en 1900, dans Ontario, 808 beurreries et 1173 fromageries. Dans les beurreries il a été fait 9,041,468 livres de beurre. Les patrons ont reçu 73.4 centins par 100 livres de lait, tandis que les patrons de fromageries ont reçu 85.5 centins.

Il a été payé au patrons de beurreries, $1,589,291. Il a été payé aux patrons de fromageries, $11,682,470. Total $13,271,761.

Un animal qui ne reçoit que la ration d'entretien, est une charge pour l'exploitant, puisqu'il consomme sans produire.

Les bêtes à l'engrais ne doivent pas être dérangées et doivent faire le moins de mouvement possible.

LA BENEDICTION DE LA NATURE

SE TROUVE DANS LA SANTE, LA FORCE ET L'EXEMPTION DE LA DOULEUR

CE DON A LA PORTEE DE TOUS. LE BONHEUR ET L'UTILITE DE LA VIE EN DEPENDENT. SANS LUI LA VIE EST UNE TAT DIFFICILE A SUPPORTER.

La santé est le don le plus riche de la nature à l'homme et elle devrait être conservée soigneusement. La mauvaise santé est un signe certain que le sang est soit insuffisant, soit aqueux ou impur, car on peut rattacher à cette cause beaucoup de maladies. Chaque organe du corps exige un sang riche, rouge, capable de remplir convenablement ses fonctions. Des remèdes purgatifs ne feront rien ici — ce qu'il faut, c'est un tonique et les Pilules Roses du Dr Williams ont démontré à tout l'univers qu'elles surpassaient tous les autres remèdes par leurs qualités toniques, renforçantes et vivifiantes. D'une extrémité de la terre à l'autre on trouvera des gens reconnaissants qui proclameront avec bonheur qu'ils doivent leur bonne santé à ce grand remède. Parmi eux se trouve M. Elzéar Robidoux, un jeune homme éminent, demeurant à Saint-Jérôme, Qué. Il dit : " Pendant quelques années, je souffris beaucoup de dyspepsie. Mon appétit devint irrégulier et tout ce que je mangeais me faisait l'effet d'un poids sur l'estomac J'essayai plusieurs remèdes et me mis sous les soins des médecins, mais inutilement et je continuai à empirer. Je devins très faible, je maigrissais, j'endurais de grandes douleurs d'estomac et j'avais de fréquente attaques de vertige. Un jour, un ami me parla du cas d'une jeune fille qui avait grandement souffert de ces maux, mais qui par l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams était complètement revenue à la santé et à la force, et il m'encouragea fortement à essayer ces pilules. J'étais si anxieux de trouver un remède que je me conformai à son avis et je m'en procurai. D'abord ma conditon s'améliora et après avoir pris les pilules pendant une couple de mois, je jouissais d'une parfaite santé, ayant constamment souffert pendant quatre ans Il y a maintenant au delà d'un an que j'ai fait usage des pilules et je jouis depuis d'une excellente santé, que je dois au plus grand des remèdes les Pilules Roses du Dr Williams, et j'aurai toujours un bon mot à dire en leur faveur."

En agissant sur le sang et les nerfs, ces pilules guérissent les maladies suivantes: rhumatisme, sciatique, danse de St Guy, indigestion, mal de reins, paralysie partielle, etc. Voyez à ce qu'on vous donne les véritables avec, sur chaque boîte, le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale People." Si votre marchand n'en a pas, elles vous seront envoyées franco par la poste à 50 cents la boîtes ou six boîtes pour $2.50, en s'adressant à la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Gratis aux meres seulement

A chaque mère de jeunes enfants qui nous enverra son nom et adresse écrits lisiblement sur une carte postale, nous enverrons absolument gratis un précieux petit livre sur le soin des bébés et des jeunes enfants. Ce livre a été préparé par un médecin qui a étudié toute sa vie les maladies des petits enfants.

ESSOUFFLEMENT

Les personnes qui ont le sang impur souffrent de l'essoufflement dont elles sont affectées au moindre effort musculaire, Les Pilules de Longue Vie, en fortifiant le sang, guérissent ce malaise pénible. Un timbre de 2 cts vous procurera une boîte échantillon gratis. CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LES DEUX PORTRAITS

No. 5

Que ceux qui ont refusé cela lui jettent la première pierre : Il ne demanda point le temps de la réflexion et ne pensa même pas à lui dire ; "Je ne sais pas si je vous aime d'amour. Il ne savait pas non plus s'il en aimait une autre. Et il se mit à lui baiser les mains, au grand scandale de la dame de compagnie qui ne savait pas le français.

N'empêche qu'après le départ de miss Nelly, quand il se retrouva seul devant son pauvre portrait crevé, le peintre poussa un gros soupir.

Il y avait, depuis huit jours, promesse de mariage entre le peintre Jean Courteville et la richissime Américaine miss Nelly Pulsford... Il n'était bruit, dans Paris artiste, que de cet évènement, et qu'une voix pour envier le sort de ce bienheureux Courteville.

Le matin du huitième, Marguerite Bruyère entendit le peintre sortir de chez lui... Comme il descendait l'escalier, elle glissa en dehors de la porte entrebâillée sa tête blonde.

Bien qu'elle ignorât encore la grande nouvelle, elle était bien pâle, la pauvre Marguerite, bien pâle encore du méchant mal de langueur qui venait de la tenir au lit deux grandes semaines durant, et convalescente tout autant... Cependant, elle était moins triste que deux mois auparavant... Les fleurs de son ami l'avaient guérie. Mais depuis ces huit derniers jours, les fleurs n'avaient plus paru. Elle voulait voir un peu, sans être vue, descendre son bien-aimé. Peut-être aussi, en regardant dehors, apprendrait-elle quelque chose.

Jean Courteville avait laissé sa clef sur la porte de l'atelier... Cela lui arrivait quelquefois, quand il sortait pour une simple course dans le voisinage... Cette clef attira le regard de Marguerite,...puis la tenta Si elle osait ! Avant que le peintre se fût remonté, elle aurait le temps de jeter un coup d'œil dans l'atelier, de voir son portrait,—et l'autre, celui de sa rivale de voir surtout si le bien-aimé avait tenu parole et fait l'autre moins beau, comme il l'avait promis.

On n'est pas pour rien fille d'Eve, et amoureuse par-dessus le marché... Bien timidement, bien doucement, le cœur battant à lui rompre la poitrine, Marguerite ouvrit la porte fascinatrice et entra.

Dans le solennel silence de l'atelier, les deux toiles étaient là, en face l'une de l'autre, chacune sur son chevalet drapé. Courteville n'y avait plus touché depuis la grande scène de miss Nelly.

Miss Nelly, debout, dans sa robe de tulle couleur de rose-thé, avec son corsage en drap de ceine piqué d'une touffette de ces roses, était représentée disposant des fleurs dans une jardinière, et ses doigts erraient parmi les touffes de boules-de-neige et les bottes de violettes pâles... Ainsi placé, son visage se présentait de trois quarts, le buste se profilant un peu, ce qui laissait voir ses yeux noirs ardents et sa bouche, en même temps que se dessinait dans toute son élégance sa taille fine et orgueilleusement cambrée.

Tout à coup Marguerite jeta un grand cri. Son portrait, son portrait à elle, son beau, son cher portrait, le prix du Salon de Jean Courteville, était là crevé, crevé tristement, piteusement, lamentablement ...C'était quelque chose d'horrible et de navrant, cette grande déchirure comme une plaie ouverte au cœur de la toile, balafrant en travers le pur visage, faisant un trou noir entre les yeux d'azur qui maintenant semblaient pleurer, oh ! oui, pleurer d'une douleur indicible !

Oui, indicible, de la douleur qui venait de la prendre à la gorge et au cœur l'étranglait, la faisait suffoquer au point qu'elle pensa mourir, enfin mourir !

Car, pourquoi vivre, maintenant qu'il était bien constaté que son bien-aimé ne l'aimait pas, puisqu'il avait pu permettre qu'une chose pareille arrivât !

Et comment était-elle arrivée, cette chose abominable ? Qui avait commis ce meurtre, ce sacrilège ?

Le gratte-palette tombé à terre au pied du chevalet était encore là pour le dire, lui ! et l'autre insolent portrait qui regardait en ricanant l'affreuse mutilation. Car avec un instinct de fille amoureuse et jalouse, Marguerite, sans chercher ailleurs, avait deviné tout.

Oui c'était l'autre, l'étrangère, la Nelly, qui avait fait ce coup-là ! Elle seule en était capable ! Et pourquoi ? par jalousie sans doute de voir que le plus beau des deux portraits était celui de Marguerite ; Et cette méchante action resterait impunie ? Et elle ne se vengerait pas de tout ce qu'elle avait souffert, de son ami perdu, de l'outrage fait à elle, à son image et à son amour ?

L'instrument de vengeance était là, sous sa main, le même qui avait servi au crime. Elle s'en empara et elle marcha vers son ennemie, le bras levé, le geste menaçant, la petite blonde, pour se faire justice et rendre le mal qu'on lui avait fait.

Mais au moment d'abattre l'arme vengeresse, elle s'arrêta et laissa lentement retomber sa main levée Un autre sentiment venait de s'emparer d'elle, de s'imposer à elle, plus grand, plus beau, plus fort encore que sa haine si juste et que sa colère si legitime, le respect de l'œuvre de son ami.

C'était le travail du bien-aimé, cette belle toile au bas de laquelle le peintre avait déjà écrit son nom, en toutes lettres, Jean Courteville, comme le sceau de son talent, de son labeur patiemment caressé, pour attester la satisfaction de sa conscience d'artiste. Il avait mis de son cœur et de sa chair là-dedans, et, plutôt que de songer à la détruire, cette œuvre, une voix cria à Marguerite qu'elle-même devrait plutôt la défendre contre quiconque y voudrait porter la main

Au lieu de frapper, elle se prit à sangloter.

Lorsque Jean Courteville rentra dans son atelier, il trouva Marguerite noyée en ses larmes, à genoux devant le cadre de peluche bleu-pâle, si perdue en sa douleur qu'elle n'avait point songé à s'en aller et qu'elle ne l'avait pas entendu venir.

Le spectacle de ce désespoir immense le saisit au cœur, d'autant mieux que lui même ne s'était pas encore consolé de la dégradation de son chef-d'œuvre.

Cette communauté de peine lui fit sentir plus vivement la tendresse et la profondeur de l'attachement qu'il portait à son amie et les torts qu'il avait envers elle

Très ému, il s'approcha sans bruit et lui prit les mains doucement.

—Consolez-vous, pria-t-il, et pardonnez-moi ! Cela n'est point arrivé par ma faute... Peut-être y aura-t-il moyen de réparer ce malheur.

A sa vue et à sa voix, elle releva la tête et, du fond de son désespoir, il lui sembla que les portes du ciel s'ouvraient, que son martyre allait enfin finir... C'est presque sans conscience et comme agissant dans un rêve qu'elle posa son front sur l'épaule du jeune homme où elle continua de pleurer longtemps, pendant qu'il cherchait des paroles caressantes à lui dire.

Puis, tandis qu'il parlait, elle le regarda de ses grands yeux limpides avec une si sublime expression d'amour qu'il comprit enfin qu'il se trompait et qu'elle n'était plus une enfant.

Lut elle dans le regard de son ami qu'une émotion nouvelle venait d'éclore en lui ? Comprit-elle qu'il suffisait d'un mot maintenant pour que son cœur s'ouvrît et laissât déborder le flot des tendresses endormies jusqu'à cette heure ?... Ses yeux rayonnèrent d'une fierté sans pareille et, montrant le portrait de l'Américaine, puis l'arme vandale :

—J'aurais pu me venger, dit-elle... mais cette femme ne vous aime pas... Moi, j'ai su respecter vous-même et votre œuvre !

Ce mot-là suffit, en effet, et elle était bien vengée, car Jean Courteville qui avait baisé les mains de miss Nelly, baisa la bouche de Marguerite.

Il n'y avait point là de dame de compagnie pour crier : *Shocking !...*

La veille de son mariage avec Marguerite Bruyère, l'artiste emmena sa fiancée en son atelier devant le cadre de peluche bleu-pâle. La jeune fille poussa un cri de joie !... La blessure faite à son portrait par la main de l'étrangère était si bien cicatrisée qu'il eût été impossible d'en retrouver la trace... Jean Courteville avait passé secrètement des heures à le restaurer ainsi, et il était plus merveilleux que jamais.

—Vous voyez, dit-il, je vous avais promis de réparer tout le mal que je vous avais fait.

Quant au portrait de miss Nelly, il était reparti avec elle pour l'Amérique.

GEORGE HERBERT.

TIRAILLEMENT D'ESTOMAC

Pour ramener l'estomac à son état normal, employez les Pilules de longue Vie (Bonard). Echantillon envoyé gratuitement sur réception de 2 cents. CIE MEDICALEF FRANCO-COLONIALE, Montréal.

Combien de Chevaux

Le dénombrement des chevaux dans le monde vient d'être établi par le département de l'agriculture aux Etats-Unis. Il y aurait dans le monde entier 75 millions de chevaux et 11 millions de mulets et ânes.

Voici comment les représentants des espèce chevaline, mulassière et asine seraient, d'après ce docunement, répartis dans le monde.

	Chevaux.	Mulets et ânes
Europe	39,400,000	3,900,000
Amérique	22,800,040	4,700,000
Asie	9,100,000	1,200,000
Afrique	1,060,000	1,900,000
Australie	2,300,000	"
	74,660,000	11,100,000

Aux Etats-Unis, on trouve, d'après les relevés du 1er janvier, 13, 500, 000 chevaux et 2 millions de mulets et ânes.

En Europe, les pays les plus riches à ce point de vue sont : la Russie avec 21, 500, 000 chevaux et l'Alemagene avec 4 millions de chevaux ; ces deux pays n'ont qu'un nombre insignifiant d'ânes et de mulets.

En Autriche-Hongrie, il existe 3,750, 000 chevaux et 82, 000 mulets et ânes ; en France, 2, 8000, 000 chevaux et plus de 500, 000 mulets et ânes ; en Italie, 720,000 chevaux et 1,330,000 mulets et ânes.